



Règlement du Challenge des écoles de vélo des Landes 2026



ARTICLE 1 :

En accord avec la Commission des Ecoles de Cyclisme du département, le Comité Départemental des Landes de Cyclisme organise un « **Challenge Départemental des Ecoles de Cyclisme des Landes et des Clubs** » parrainé par Groupama Landes.

ARTICLE 2 :

Ce challenge a pour but de récompenser les jeunes cyclistes les plus valeureux, c'est-à-dire ceux qui, au-delà de la performance sportive, auront participé avec le plus d'assiduité aux différentes épreuves inscrites au calendrier des Landes. C'est un challenge qui récompense aussi la régularité des clubs sur une saison.

ARTICLE 3 :

Ce challenge est ouvert aux landais, garçons et filles dans les catégories suivantes :

- ✓ U7
- ✓ U9
- ✓ U11
- ✓ U13

ARTICLE 4 :

Toutes les épreuves du calendrier landais feront parties du challenge (les épreuves type « lever de rideau » et celles à « vocation régionale » en sont exclues).

Elles se disputeront par catégorie confondue, c'est-à-dire première et deuxième année ensemble ainsi que l'attribution des points. **Compteront pour le challenge, les épreuves de régularité, route et cyclo-cross (les autres épreuves compteront pour le classement de la journée).** Le classement de la journée se fera par rapport au nombre de points acquis lors de l'ensemble des épreuves du jour.

Un logiciel de saisie des classements est mis à disposition des clubs, l'édition des classements au format pdf sera à envoyer à l'adresse ci-après cyclisme.ffc40@gmail.com qui se chargera de la communication avec les référents des clubs. La gestion du challenge est effectuée par la commission écoles de vélo, les classements seront mis à jour à l'issue de chaque épreuve et mis en ligne sur le site internet du Comité Départemental, rubrique Challenge Ecoles de vélo.

ARTICLE 5 :

La répartition des points se fera de la façon suivante :

- ✓ Attribution de 10 points à tous les participants de la compétition
- ✓ A l'issue de chaque épreuve il sera attribué 1 pt au premier, 2 pts au second, 3 pts au troisième etc...
- ✓ Le classement de la journée s'effectuera dans l'ordre croissant de l'addition des pts obtenus sur l'ensemble des épreuves au programme
- ✓ Barème des PTS comptant pour le Challenge Départemental :
30 Pts au 1^{er}, 20 Pts au 2^{ème}, 15 Pts au 3^{ème}, 14 Pts au 4^{ème}, 13 Pts au 5^{ème}, 12 Pts au 6^{ème}, 11 Pts au 7^{ème},
10 Pts au 8^{ème}, 9 Pts au 9^{ème}, 8 Pts au 10^{ème} et ainsi de suite jusqu'à 1 Pt au 17^{ème}
Tous les concurrents classés au-delà marqueront 1 Pt
- ✓ Maintien du classement « spécifique filles »
- ✓ En cas d'égalité de points le plus jeune l'emportera

ARTICLE 6 :

Lors de la « **Journée Départementale des Ecoles de Cyclisme** » du 6 septembre 2026 à Morcenx Cigales, dernière épreuve comptant pour le challenge départemental des Landes le classement final sera officialisé, seront récompensés (es) :

- ✓ Les trois premiers de chaque catégorie garçons et filles compris
- ✓ Les trois premières de chaque catégorie du « **challenge spécifique filles** »
- ✓ Un trophée sera remis au club ayant totalisé le plus grand nombre de points à l'issue des épreuves comptant pour le challenge

ARTICLE 7 :

Lors de chaque épreuve du challenge, le club engagé sera représenté par son référent (désigné en début de saison ou en désignera un) qui devra assister à la réunion d'avant course, lui seul sera apte à intervenir auprès des arbitres en cas de litiges.

Aucune observation ne sera prise en compte exceptée celle du référent désigné.

Seuls les chronométreurs officiels de l'épreuve seront habilités à communiquer les temps.

Il serait souhaitable que pour chaque organisation du challenge, un jeune arbitre (14 à 18 ans) puisse officier sous la tutelle d'un arbitre présent sur l'épreuve.

La Commission des Ecoles de Cyclisme du Comité Départemental des Landes

Challenge Départemental Ecoles de vélo avec

